

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 90

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 12 Mai 2017

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : M. DIDIER REAULT

OBJET

Demande de garantie d'emprunt formulée par l'association SOLiHA Provence (ex PACT BDR).

Opération : acquisition/amélioration de deux logements collectifs locatifs très sociaux situés au 7, Impasse Emery (13005 Marseille).

**Direction des Finances
Service du Budget & Gestion Financière
12409**

PRESENTATION

En juin 2013, un processus de rapprochement entre les mouvements PACT (protection, d'amélioration, de conservation, et de transformation de l'habitat) et HABITAT & DEVELOPPEMENT est lancé au niveau national. Il aboutit en mai 2015 à la naissance de SOLiHA, 1^{er} acteur associatif du secteur de l'amélioration de l'habitat.

Au niveau national, la fédération SOLiHA représente ce nouveau mouvement.

Au niveau local, la déclinaison de SOLiHA rassemble 197 associations et organismes locaux adhérents. Elle constitue le premier réseau associatif national au service des personnes et de leur habitat.

Dans les Bouches-du-Rhône, l'association PACT BDR que le Département accompagne en matière de garantie d'emprunt notamment, est désormais représenté par l'association SOLiHA PROVENCE. Ainsi, le 31 mai 2016, le Conseil d'Administration du PACT BDR a validé les statuts de cette nouvelle entité.

S'agissant de la présente demande de garantie d'emprunt formulée par l'association SOLiHA, celle-ci s'inscrit dans la continuité des projets menés jusque là par l'ancien PACT BDR. Dans ce contexte, le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône est sollicité pour une demande de garantie d'emprunt d'un montant de 19 392,30 €.

Celle-ci représente 45% d'un emprunt d'un montant de 43 094,00 € dont les caractéristiques sont présentées en annexe au présent rapport.

Cette demande intéresse le secteur du logement social (acquisition/amélioration de logements).

Par ailleurs, l'encours garanti au 01/01/2017 de l'association SOLiHA PROVENCE auprès du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône s'élève à 565 936,70 €. Cet encours représente 0,05% de l'encours garanti des organismes HLM et 0,04% de l'encours total garanti.

Cette garantie d'emprunt votée par la Commission Permanente du Conseil Départemental est assortie de la délibération correspondante, ainsi que d'une convention de garantie d'emprunt à faire signer entre l'organisme et le Département.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL